

La politique éducative et culturelle académique

Dispositif Collège au cinéma

Hautes-Alpes

PRÉSENTATION DU DISPOSITIF

Collège au cinéma est un dispositif national initié conjointement par le Ministère de la culture et de la communication, le Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et le CNC (Centre National du Cinéma et de l'Image Animée). Collège au cinéma est relayé localement par la Direction Régionale des Affaires Culturelles PACA et la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Hautes-Alpes.

De la 6e à la 3e, Collège au cinéma propose aux élèves de découvrir trois œuvres cinématographiques par an lors de projections organisées à leur intention dans les salles de cinéma du département, et financées par le Conseil Départemental. Il s'agit de leur permettre de constituer les bases d'une culture cinématographique. La coordination du dispositif, présent dans les Hautes-Alpes depuis 1992, est assurée par le conseiller départemental à l'éducation artistique et culturelle et le cinéma Eden Studio à Briançon.

Un dispositif partenarial

La coordination départementale de Collège au cinéma réunit un ensemble de partenaires institutionnels et de salles de cinéma, elle fédère des intervenants professionnels et des spécialistes du cinéma qui apportent leurs expériences au fonctionnement de cette opération.

Au plan national, elle assure les liens avec la Centre National du Cinéma et de l'Image Animée. Pour animer et organiser le suivi du dispositif, elle s'appuie sur :

- Des professeurs relais dans les établissements scolaires, qui assurent le lien entre les classes inscrites, les enseignants, l'administration des collèges et la DSDEN.
- Un comité de pilotage qui veille au bon fonctionnement du dispositif dans le respect du cahier des charges national, définit les orientations, valide la sélection de films du programme annuel et le choix des établissements scolaires candidats au dispositif, apporte les éléments d'information sur la vie des établissements et présente une synthèse des attentes des participants par rapport au choix des films.

Pourquoi un tel dispositif ?

Voir un film, c'est offrir aux élèves l'opportunité d'en faire la critique, de constituer les outils nécessaires pour ensuite trier et discerner, à travers les images qui nous envahissent, le faux du vrai, la supercherie, l'essentiel, les subtilités des formes mises en œuvre... Le cinéma est une ressource précieuse qui permet de forger le regard des élèves pour approcher l'esprit critique, saisir la complexité de notre monde, les aider à percevoir si ce n'est à atteindre le libre arbitre.

En outre, la « venue en salle de cinéma » caractérise un support, le film qui permet de prolonger, de développer, ou de digresser autour d'un cours, d'une thématique hors de l'établissement scolaire. Elle offre ainsi un autre point de vue au « groupe classe » et crée un autre rapport à l'apprentissage des disciplines enseignées.

Enfin sortir de l'établissement scolaire, de son environnement proche - quartier ou hameau-, découvrir un lieu, appréhender ses usages et respecter ses règles sont vraisemblablement aujourd'hui des éléments substantiels de ce dispositif.

Une approche artistique et culturelle

Le dispositif repose sur l'étude d'œuvres d'auteurs qui ont marqué le cinéma ou représentatifs du cinéma contemporain. Il propose de faire accéder le jeune public à des films qu'il ne connaît probablement pas encore, d'enrichir et de diversifier ainsi sa culture cinématographique.

Cette opération s'inscrit dans une politique globale d'éducation artistique et culturelle dont la vocation est de faire découvrir d'autres cinématographies, d'aiguiser la curiosité et de stimuler une approche critique du cinéma par une approche pédagogique disciplinaire, pluridisciplinaire ou à travers l'enseignement d'histoire des arts.

La programmation repose sur des films d'origines et de genres différents, de patrimoine ou contemporains, de longs et de courts métrages, de fictions et de documentaires sélectionnés au niveau national pour leur qualité artistique. Les séances ont lieu dans la salle de cinéma partenaire la plus proche. La fréquentation de la salle de cinéma, lieu originel de la diffusion du spectacle cinématographique, dans des conditions souhaitées optimales, est également une proposition essentielle pour conduire les jeunes vers une pratique culturelle du cinéma.

LES GRANDES ÉTAPES DU PROJET

Chaque année, la sélection est établie par un comité de pilotage départemental à partir d'une liste nationale établie par le Centre National du Cinéma et de l'Image Animée. Elle définit une programmation pour le niveau 6e-5e et le niveau 4e-3e.

Un film commun au cycle 3 (liaison CM2/6e) est également proposé hors dispositif.

6°-5e	1T	ALAMAR
	2T	BRENDAN ET LE SECRET DE KELLS
	3T	FRANKENSTEIN
4°-3e	1T	BIENVENUE A GATTACA
	2T	MOONRISE KINGDOM
	3T	LES GLANEURS ET LA GLANEUSE

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les inscriptions au dispositif se font via un formulaire accessible jusqu'au 14 juin 2019 sur le site de la DAAC à l'adresse suivante :

https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_10693138/fr/inscriptions-aux-dispositifs-2019-2020

La documentation pédagogique sera à retirer par les établissements auprès du Bureau de l'action culturelle de la DSDEN 05 (date).

Une journée départementale de formation à public désigné sera organisée dans le courant de l'année 2019-2020 à l'invitation de la DSDEN 05

CONTACTS

Contact au sein la Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN 05)

Daniel Gilbert : conseiller départemental EAC

Tél : 06 07 80 42 94 – action-culturelle.ia05@ac-aix-marseille.fr

Contact partenaire

Clémentine Tournay : Cinéma Eden Studio Briançon

Tel : 04 92 21 25 76 – mjc.edenstudio@wanadoo.fr

Contact au sein la Délégation Académique à l'Action Culturelle (DAAC)

Muriel Benisty : Responsable du domaine cinéma et audiovisuel

Tel : 06 70 89 58 95 - muriel.benisty@ac-aix-marseille.fr